



200 FCFA



www.adiac-congo.com

N°5155 MERCREDI 20 JANVIER 2026

SOMMET DE LA CEMAC

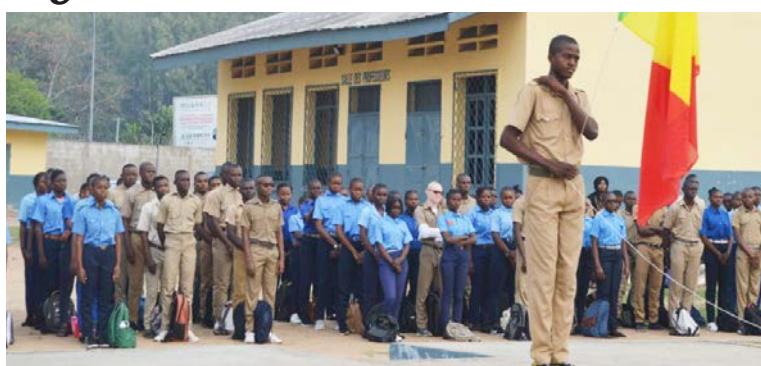
Denis Sassou N'Gesso plaide pour un point d'étape "lucide et responsable"

À l'ouverture, hier, du sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), le président Denis Sassou N'Gesso a interpellé ses pairs et leurs représentants sur l'urgence de mettre en œuvre les réformes engagées par la sous-région de longue date.

S'il s'est félicité de la croissance « positive» et de la tendance à la baisse de l'inflation en zone CEMAC, le président en exercice de l'institution a en revanche alerté sur le contexte international marqué par des crises multiples et leurs effets néfastes sur les économies de la sous-région.

Page 16**ENSEIGNEMENT**

Réforme du système éducatif

*Les élèves dans un établissement scolaire de Brazzaville/Adiac*

Le Conseil des ministres a adopté, le 20 janvier, la loi portant organisation du système éducatif national. Le préscolaire est désormais obligatoire ; les niveaux CP1 et CP2 sont remplacés par un cours préparatoire unique ; la durée du cycle primaire est réduite à cinq ans au lieu de six ans comme auparavant, le Certificat d'études primaires élémentaires remplacé par le Certificat d'études primaires ne sera plus un examen d'Etat en tant que tel mais sera sanctionné par un contrôle continu.

Page 8**ÉDITORIAL**

Auto-emploi

Page 2**SCRUTIN PRÉSIDENTIEL**

Les Congolais appelés aux urnes les 12 et 15 mars

Le vote par anticipation des agents de la force publique se fera le 12 mars, suivi le 15 mars du scrutin général dans le cadre de l'élection du président de la République. La campagne électorale est fixée du 28 février au 13 mars, avec un pont « journée de silence électoral » le jour du vote des hommes en uniforme, précise le gouvernement.

Page 2**MÉDIAS**

Les femmes journalistes dans l'histoire



L'exposition photographique couplée à la projection d'un film documentaire retracant l'histoire du journalisme congolais, organisée par l'Union des femmes des médias du Congo, a particulièrement mis en lumière l'apport des femmes dans la construction de l'information et de la société congolaise.

Page 10

ÉDITORIAL**Auto-emploi**

L'insertion et la réinsertion socio-économique des jeunes, la frange la plus représentative et la plus dynamique de la population, restent un défi majeur pour le gouvernement qui multiplie les initiatives en vue de résoudre cette problématique. Inciter la jeunesse à tourner le regard vers l'entrepreneuriat et l'auto-emploi pour garantir son indépendance permettra de convaincre que la fonction publique ne constitue pas la seule option pourvoyeuse d'emplois et unique issue pour entrer dans le monde du travail.

Cependant, le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage et le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement doivent être à la hauteur des attentes des jeunes porteurs de projets mais qui souvent manquent de soutien financier pour entreprendre. Concrètement, il s'agit de leur faciliter de créer leurs propres opportunités pour une vraie autonomie vis-à-vis de l'Etat.

L'appel à entreprendre lancé aux jeunes par le président de la République, le 28 novembre devant le Parlement réuni en congrès, est une interpellation de cette couche sociale qui ne doit pas se morfondre pour forger un bel avenir. Au demeurant, il est donc nécessaire de diversifier les leviers générateurs d'emplois, à travers la formation des promoteurs de projets dans les filières et secteurs d'activités de leur choix et compétence.

Cette possibilité vaut aussi pour les entreprises affiliées aux structures reconnues par l'Etat qui doivent accompagner le secteur informel conformément aux objectifs, mais qui manquent de soutien financier.

Les Dépêches de Brazzaville

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAc)

Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice
Elion, Rominique Nerplat Makaya

Grand reporter : Nestor N'Gampoula

Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Parfait Wilfried Douniamba (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Roger Ngombé

Service Économie : Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÈCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

PRÉSIDENTIELLE 2026**Le Conseil des ministres convoque le corps électoral**

Le Conseil des ministres de la République du Congo s'est réuni le 20 janvier à Brazzaville sous la présidence du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso. Des projets de décrets et de lois ont été adoptés et le corps électoral est convoqué pour le 15 mars 2026.

Sept points figuraient à l'ordre du jour : trois projets de loi, trois projets de décret dont l'un portant sur la convocation du corps électoral et des nominations. Tous les projets ont été approuvés par le Conseil des ministres et transmis au Parlement.

Recherche scientifique et innovation

La ministre de l'Enseignement supérieur, Delphine Edith Emmanuel Adouki, a présenté au nom du ministère en charge de la recherche scientifique un projet de loi visant à moderniser la recherche scientifique et à en faire un levier de la diversification économique via les hautes technologies. Le texte qui a pour objectif d'arrimer la recherche aux objectifs de développement, propose dix axes majeurs notamment l'interdisciplinarité, la reconnaissance sociale et la promotion des chercheurs, le renforcement de la diplomatie scientifique.

Santé et veille sanitaire

Le ministre de la Santé et de la population, Jean Rosaire Ibara, a soumis un projet de loi créant l'Institut national de biologie et de veille sanitaire (INBVS) à Pointe-Noire. Adoptant l'approche «One Health» (« Santé unique ») de l'OMS, cet institut permettra d'améliorer la réactivité épidémiologique, de renforcer les diagnostics, de soutenir la recherche biomédicale, la pharmacovigilance et les partenariats internationaux face aux épidémies et maladies endémiques. Il vise à intégrer à terme une dimension universitaire et de recherche.

Réforme du système éducatif

Luc Joseph Okio, ministre délégué en charge de la réforme de l'Etat, a défendu pour sa part un projet de loi réorganisant l'éducation. Le texte examiné avait été validé durant les assises des états-généraux

de l'éducation nationale en janvier 2024.

Tout en reprenant les principes généraux de la loi de 1995, il innove sur différents points notamment l'éducation préscolaire, dont la troisième année est rendue obligatoire, ou encore la durée de l'enseignement primaire fixée à 5 ans au lieu de 6, avec un cours préparatoire unique et un contrôle continu en CM2. L'enseignement technique est structuré sur les bases de l'enseignement général et le brevet de technicien supérieur (BTS) consacré comme diplôme d'Etat. Le système international (LMD) est étendu à tout l'enseignement supérieur et un Haut conseil de l'éducation nationale de la formation et de la recherche (HCENFR) est créé, placé sous l'autorité du premier ministre.

Convocation du corps électoral

Des projets de décrets ont également été soumis à l'examen du Conseil. On retiendra, sur proposition du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, en particulier le projet de décret portant convocation du corps électoral pour le premier tour de l'élection du président de la République.

Le calendrier est ainsi défini : vote par anticipation des agents de la force publique le jeudi 12 mars 2026 et vote général le dimanche 15 mars 2026.

La campagne pour le premier tour de l'élection présidentielle se déroulera du 28 février au 13 mars 2026, avec une journée dite de « silence électoral » le 12 mars.

Ce projet de décret approuvé par le Conseil des ministres est conforme à la Constitution.

Affaires foncières et conseil économique

Au rang des affaires foncières et du do-

maine public, le ministre d'Etat Pierre Mabiala a soumis l'examen d'un projet de décret par lequel Eni Congo reçoit l'autorisation d'occuper une réserve foncière de l'Etat de 15 hectares dans le district de Loudima (Bouenza) en vue de la construction et de l'exploitation d'une unité industrielle de production d'huile oléagineux. La durée légale d'occupation est fixée à 20 ans.

Le ministre de l'Economie du plan et de l'intégration régionale, Ludovic Ngatse, a pour sa part soumis au conseil des ministres un projet de décret organisant le secrétariat général du Conseil économique, social et environnemental tel que défini dans la loi de 2018 avec des innovations, en particulier une nouvelle direction environnementale et de nouveaux services.

Enfin, le Conseil des ministres a procédé à des nominations au titre du ministère des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

Pour le Chemin de fer Congo Océan (CFCO) : Félicité Célestine Ompono Enouany (présidente du conseil d'administration), Jean-Bedel Tity Lomouel (directeur général), Jésus Providence Niazaire (directeur général adjoint).

Pour l'Agence nationale de l'Aviation civile (ANAC) : Romo Boris Flodadi Makaya Batchi (directeur général).

La séance s'est terminée par les voeux du gouvernement au président de la République. Le Premier ministre a rappelé à cette occasion que les membres du gouvernement demeurent entièrement mobilisés derrière le chef de l'Etat. Le président de la République, répondant à ses voeux, a souhaité au peuple congolais et aux membres du gouvernement une année de réalisation personnelle et collective.

Les Dépêches de Brazzaville

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapunga, Jean Lesly Goga Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansia

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo Chef de service Audit : Arcade Bikondi, Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo

Chef de service diffusion : Guylin Ngossima Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulan, Bob Sorel Moumbélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete Coordonnateur : Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala Eustel Chrispain Stevy Oba, Nelly Carole Bantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIC

Agence d'Information d'Afrique centrale www.lesdepechesdebrazzaville.com Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64 Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,

eMail : contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com

ASSEMBLÉE NATIONALE**Isidore Mvouba échange avec les cadres du Pool et du Djoué Léfini**

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a convoqué, le 19 janvier à Brazzaville, une réunion avec les parlementaires, les chefs de partis politiques et les cadres des départements du Pool et du Djoué Léfini. L'objectif était de disséquer les événements qui ont brièvement trouble la quiétude des populations dans la localité de Mindouli.

Alors que le calme est désormais rétabli dans la localité de Mindouli, l'heure était à l'analyse. Pour le président de l'Assemblée nationale, lui-même fils du département du Pool, il ne s'agissait pas d'une simple réunion formelle, mais d'une nécessité absolue de comprendre l'état d'esprit de tous les ressortissants du Pool et du Djoué Léfini sur ces échauffourées.

« Les événements de Mindouli, qui ont profondément affecté les populations locales et suscité une vive émotion à l'échelle nationale et internationale, nous interpellent tous et nous imposent un devoir de vérité, d'écoute et de responsabilité », a déclaré Isidore Mvouba. Ces échanges, a rappelé le président de l'Assemblée nationale, visaient à comprendre et condamner les violences mais surtout à



Isidore Mvouba

rappeler les lois de la République.

Les troubles signalés près de la nationale numéro 1 avaient été analysés comme une altercation armée entre les militaires de la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) et les Ninjas-Nsilulu de Frédéric Bint-

samou dit Pasteur Ntoumi, suite à la destruction de deux motocyclettes en situation irrégulière.

Dans une lettre commune, les dirigeants et cadres des départements du Pool et du Djoué Léfini ont condamné avec fermeté et sans équivoque tous les actes de vio-

lence et d'incivisme commis par les éléments de Frédéric Bintsamou contre les populations innocentes du Pool et du Djoué Léfini, particulièrement de Mindouli.

Ils ont convenu de soutenir sans ambiguïté les forces de sécurité et les encouragent à poursuivre avec détermination leur mission de sécurisation des populations et de restauration de l'autorité de l'État sur tout l'étendue du territoire national. Tout en dénonçant les prises de position, pressions, menaces, campagnes de désinformation et tentatives d'intimidation menées par certains groupes se réclamant de la diaspora congolaise qui visent à remettre en cause, discréditer les initiatives de paix, de dialogue et de stabilité portées par les populations et les responsables des départements du Pool et du

Djoué Léfini.

« Nous rappelons que la liberté d'expression ne sauverait justifier la promotion de la violence, de la division ni la mise en danger des populations civiles ou des acteurs engagés pour le vivre ensemble », ont-il indiqué.

Les cadres réaffirment, dans cette déclaration, leur appui total aux initiatives du président de la République destinées à restaurer, pérenniser la paix, la sécurité et la sécurité dans nos départements. Ils appellent, à cet effet, tous les acteurs politiques nationaux ainsi que l'opinion internationale à soutenir les efforts de maintien de la paix, de la stabilité et du vivre ensemble pour mettre fin au cycle récurrent de violences qui endeuillent les populations congolaises.

Jean Pascal Mongo-Slyhm

TRANSPORT URBAIN**Gozem lance son programme de financement de voiture**

La Super App africaine, Gozem, spécialisée dans les solutions digitales de transport urbain a officiellement lancé, le 20 janvier, son programme de financement de véhicules (V+) à Brazzaville.

Ce lancement marque une étape stratégique dans le développement de Gozem après le début effectif, le 5 novembre dernier, de ses activités en République du Congo. Le programme V+ Voiture constitue, pour cet opérateur, une solution de financement permettant aux chauffeurs partenaires, appelés Champions, d'accéder progressivement à la propriété de leur véhicule tout en exerçant leur activité sur la plateforme.

Déployé en partenariat avec Mtn Congo, ce programme s'inscrit dans une ambition d'améliorer durablement la mobilité urbaine à Brazzaville tout en renforçant les opportunités économiques des chauffeurs partenaires.

Dans le cadre de ce partenariat, Mtn Congo accompagne les Champions V+ en équipant les véhicules financés d'un routeur Wi-Fi, permettant aux passagers de bénéficier d'une connexion Internet



Cérémonie de remise de véhicule au bénéficiaire/Adiac

à bord pendant leurs trajets. Une initiative visant à améliorer le périmètre urbain, à travers un service adapté aux usages urbains et digitaux.

« Notre vision est de permettre à tous les conducteurs de sortir de la location et de devenir propriétaires en ayant leur propre patrimoine. On commence ici au Congo avec ce premier véhicule pour montrer déjà que nous sommes sérieux. Le véhicule est financé sur 4 ans », a précisé Manfreed

Tomegah, directeur des opérations du groupe Gozem.

Avec le lancement du programme V+ au Congo, Gozem renforce son positionnement comme acteur structurant de la mobilité urbaine en Afrique centrale où elle propose des solutions de transport fiables, accessibles et innovantes, en phase avec les réalités locales.

Plateforme cent pour cent digital, cette super hub d'Afrique veut créer un potentiel et une dynamique



L'équipe de Gozem pose avec le chauffeur bénéficiaire/Adiac

dans la réglementation du marché des transports dans la capitale congolaise. Grâce à une application, disponible sur Android et iOS, Gozem regroupe une multitude de services notamment de transports, d'e-commerce et de services financiers aux passagers, chauffeurs-partenaires ainsi qu'aux marchands-partenaires et entreprises.

Outre Brazzaville où elle s'est récemment installée, la plateforme Gozem opère également au Togo, au Bénin, au Gabon et au Cameroun avec plus de 1 million de téléchargements, soit plus de 20 millions de courses effectuées dans 16 villes depuis son lancement en novembre 2018.

« Nous sommes là au Congo parce que nous voulons également que ce programme puisse prendre de l'ampleur. Donc nous allons aider tous les champions à obtenir de nouveaux véhicules », a indiqué Cecilia Kouna, la responsable régionale de Gozem.

Guy-Gervais Kitina

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU MARDI 20 JANVIER 2026

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Mardi 20 janvier 2026 au Palais du peuple à Brazzaville, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat. Sept (7) affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

- Un (1) projet de loi au titre du Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ;
- Un (1) projet de loi au titre du Ministère de la santé et de la population ;
- Un (1) projet de loi fixant l'organisation du système éducatif au Congo au titre du Ministère en charge de la réforme de l'Etat ;
- Un (1) projet de décret au titre du Ministère des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement ;
- Un (1) projet de décret au titre du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation ;
- Un (1) projet de décret au titre du Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale.
- Des nominations au titre du Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

I/- Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

Invitée par le Président de la République à prendre la parole en lieu et place de M. Rigobert MABOUNDOU, Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technologique en mission, Mme le professeur Delphine Edith EMMANUEL née ADOUKI, Ministre de l'enseignement supérieur, a soumis à l'examen des Membres du Conseil des Ministres un (1) projet de loi portant orientation et développement de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

La Ministre EMMANUEL a d'abord fait, à l'intention des membres du Conseil un historique complet de la recherche scientifique au Congo, caractérisé par l'adoption de nombreux textes lois et décrets avec une forte orientation initiale vers l'agronomie. Puis, elle a rappelé que les états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche, placés sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, ont clairement établi le caractère caduc et dépassé de la loi 15-95 du 7 septembre 1995, portant orientation et programmation du développement scientifique et technologique.

Le projet soumis à l'examen du conseil vise donc à moderniser le système national de recherche scientifique et d'innovation technologique en l'adaptant aux enjeux actuels. Il s'inscrit dans une vaste réforme qui vise à arrimer la recherche aux objectifs de développement du pays et à respecter nos engagements tels que l'agenda 2063 de l'union africaine, les objectifs de développement durable (ODD) des nations-unies et la stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique 2024.

Cette réforme repose sur dix (10) axes majeurs, notamment : le décloisonnement et l'interdisciplinarité par la convergence des travaux et des acteurs publics et privés, pour la valorisation du système national de recherche scientifique et d'innovation technologique ; la cohérence entre le système de recherche, le système éducatif et les programmes nationaux de développement ; la reconnaissance sociale de la profession de chercheur, la formation du capital humain de haut niveau et la promotion des chercheurs ; l'ouverture sur le monde par les moyens de la coopération internationale et de la diplomatie scientifique.

Le principal objectif est de faire de la recherche un levier essentiel de la diversification de l'économie nationale et du progrès social, en vue de la consécration d'une société de la connaissance et du savoir, ce qui permettra à notre pays d'atteindre une maîtrise suffisante des hautes technologies, du numérique, des biotechnologies et une approche intelligente des questions d'environnement.

Après examen et discussion, le conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant orientation et développement de la recherche scientifique et de l'innovation technologique. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère de la santé et de la population.

Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. le professeur Jean Rosaire IBARA, Ministre de la santé et de la population, a soumis à l'examen des membres du conseil des ministres un projet de loi portant création de l'institut national de biologie et de veille sanitaire. Il faut noter que l'humanité fait face à des défis sanitaires majeurs, tels que la COVID-19, le choléra, la fièvre jaune ou la rage, la persistance de maladies endémiques (paludisme, tuberculose, VIH/SIDA) et l'émergence de pathogènes nouveaux, dans un contexte de mobilité humaine. Notre

pays n'est malheureusement pas épargné par ces crises. C'est dans ce cadre qu'il apparaît nécessaire de mettre en place un institut de veille sanitaire et de recherche prenant en compte la dimension dite « One Health » ou « Santé unique » prônée par l'organisation mondiale de la santé (OMS).

Ainsi, la création de l'institut national de biologie et de veille sanitaire (INBVS) à Pointe-Noire est un projet dont la vocation est : d'améliorer la réactivité épidémiologique, grâce à des diagnostics avancés ; de renforcer la souveraineté sanitaire et scientifique du pays ; de soutenir la recherche biomédicale, écologique et biotechnologique ; d'appuyer la formation académique dans le domaine de la santé.

Il s'agit de mettre en place un laboratoire central de référence pour les analyses biomédicales, toxicologiques, physico-chimiques et microbiologiques, mais également pour les contrôles de qualité sanitaires et expertises relatifs à la biologie médicale, à l'alimentation, la nutrition, la pharmacie, l'eau, l'environnement et tous autres domaines en rapport avec la santé publique et la sécurité sanitaire.

L'institut a pour objectifs principaux : renforcer les capacités nationales de diagnostic biomoléculaire et génomique ; appuyer la formation initiale et continue des professionnels de santé et des chercheurs ; développer des partenariats internationaux pour la coopération scientifique et technique ; assurer, avec l'appui des autres structures de contrôle et de normalisation et des associations de consommateurs la pharmacovigilance par la détection, l'évaluation et la prévention des effets indésirables liés aux produits de santé et aux substances chimiques.

Enfin, et à terme, l'institut envisage d'intégrer une dimension universitaire et de recherche, par le biais de conventions avec des institutions universitaires afin de favoriser une synergie entre soins, recherche et enseignement.

Après examen et discussion, le conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'institut national de biologie et de veille sanitaire. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

III/- Ministère en charge de la réforme de l'Etat.

Après y avoir été invité par le Président de la République, M. Luc Joseph OKIO, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chef du gouvernement, en charge de la réforme de l'Etat, a soumis à l'examen des Membres du Conseil un projet de loi fixant l'organisation du système éducatif en République du Congo.

Le texte examiné a été pour l'essentiel validé durant les assises des états-généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche, tenues du 25 au 29 janvier 2024. Le projet de loi a pour vocation à remplacer la loi n°25-95 du 17 novembre 1995 portant réorganisation du système éducatif et qui modifiait elle-même la loi scolaire du 6 septembre 1990 devenue caduque.

Tout en reprenant les principes généraux, les objectifs et les finalités du texte précédent, le projet innove sur différents points. Ainsi, l'éducation préscolaire et particulièrement la troisième année sont rendues obligatoires, afin de préparer le jeune enfant à mieux intégrer le cours préparatoire.

La durée de l'enseignement primaire est quant à elle fixée à cinq ans, au lieu de six ans auparavant. L'article 28 du texte institue un cours préparatoire unique, au lieu du CP1 et du CP2. Le certificat d'études primaires (CEP) est consacré, en lieu et place du certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) comme diplôme sanctionnant la fin des études primaires.

Fait notable, l'introduction du contrôle continu dans la classe de CM2 en lieu et place d'un examen dont l'organisation, le déroulement et le financement seraient de la compétence de la direction des examens et concours.

Les deux cycles de l'enseignement secondaire général demeurent, avec un premier cycle d'une durée de quatre ans et un second cycle d'une durée de trois ans. Le BEPC et le Baccalauréat continuent de sanctionner le terme de chacun de ces cycles, la candidature au Baccalauréat général supposant toujours la détention préalable du BEPC et celle au Baccalauréat technique la détention du Brevet d'études techniques (BET).

L'enseignement technique est également, et quant à lui, structuré sur des bases comparables, tandis que le brevet de technicien supérieur

(BTS), diplôme de l'enseignement supérieur, est consacré comme diplôme d'Etat.

Le système international dit LMD, déjà en vigueur à l'université Marien N'GOUABI est étendu à l'ensemble du système d'enseignement supérieur. Les curricula concernent quant à eux la formation à une citoyenneté responsable, pacifique et patriote, valeurs indispensables au mieux-vivre ensemble.

La loi proposée formalise de manière plus claire les rapports de l'Etat avec les partenaires publics et privés ainsi que les partenaires techniques et financiers ; d'autre part, elle définit un cadre légal pour les cantines scolaires.

Enfin, le projet consacre un organe majeur et nouveau, à savoir le Haut conseil de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche (HCENFR) placé sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement.

Après examen et discussion, le conseil des ministres a approuvé le projet de loi fixant l'organisation du système éducatif en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

IV/-Ministère des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement.

Prenant la parole après y avoir été invité par le Chef de l'Etat, M. Pierre MABIALA, Ministre d'Etat, Ministre des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement, a soumis à l'examen du conseil un projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une réserve foncière de l'Etat par la société ENI Congo, dans le district de Loudima, au lieudit « station fruitière de Loudima », département de la Bouenza.

En effet, cette société sollicite une autorisation expresse d'occuper une réserve foncière de l'Etat au lieudit « station fruitière de Loudima », d'une superficie de quinze (15) hectares en vue de la construction et de l'exploitation d'une unité industrielle de production d'huile d'oléagineux.

Déjà présente grâce à des autorisations provisoires délivrées respectivement en juin 2022 et décembre 2023, la société a vu cette unité industrielle inaugurée le 28 juin 2025 par SEM. le Président de la République. Elle sollicite une autorisation expresse d'occuper d'une durée légale de vingt (20) années, afin de sécuriser ses investissements.

Il s'agit là d'un élément de structuration d'une filière agricole à vocation industrielle, vecteur de diversification de l'économie nationale et de développement local, de création d'emplois et de renforcement des capacités des acteurs économiques congolais.

Après examen et discussion, le conseil des ministres a adopté le projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une réserve foncière de l'Etat par la société ENI Congo, dans le district de Loudima, au lieudit « station fruitière de Loudima », département de la Bouenza.

V/-Ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

Prenant la parole après y avoir été invité par le Président de la République, M. Raymond Zéphirin MBOULOU, Ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a soumis à l'examen des membres du conseil un projet de décret portant convocation du corps électoral pour l'élection du Président de la République.

Conformément aux articles 65, 67 et 68 de la constitution et à l'article 51 de la loi n°9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale modifiée et complétée par les lois n°5-2007 du 25 mai 2007, 9-2012 du 23 mai 2012, 40-2014 du 1er septembre 2014, 1-2016 du 23 janvier 2016, 19-2017 du 12 mai 2017 et 50-2020 du 21 septembre 2020, le gouvernement est appelé à convoquer le corps électoral, en vue du vote général et du vote par anticipation des agents de la force publique pour l'élection du Président de la République.

Ainsi, le conseil des ministres convoque le corps électoral, sur toute l'étendue du territoire national et pour le premier tour de l'élection du Président de la République, selon le calendrier suivant :

- Vote par anticipation des agents de la force publique : jeudi 12 mars 2026.

- Vote général : dimanche 15 mars 2026.

La campagne électorale pour le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera donc du 28 février 2026 au 13 mars 2026, avec une journée de « silence électoral » le jeudi 12 mars 2026, afin de laisser se dérouler les opérations de vote des agents de la force publique.

VI/-Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale.

Prenant la parole après y avoir été invité par le Président de la République, M. Ludovic NGATSE, Ministre de l'économie, du plan et de l'intégration régionale, a soumis à l'examen du Conseil un projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du secrétariat général du conseil économique, social et environnemental.

Pris en application de l'article 26 de la loi n°27-2018 du 7 août 2018 portant organisation, composition et fonctionnement du conseil économique, social et environnemental tel qu'institué par la constitution du 25 octobre 2015 et qui prévoyait que les attributions, l'organisation et le fonctionnement de son secrétariat général fassent l'objet d'un décret pris en conseil des ministres.

Le texte en projet remplace le décret de 2004 qui portait sur le même objet mais dont les dispositions devaient être adaptées avec la loi de 2018 qui réorganisait le conseil économique, social et environnemental. Les innovations prises en compte sont essentiellement les suivantes : une nouvelle direction des affaires environnementales et des nouveaux services.

Enfin, le projet accorde aux agents et personnels administratifs directement recrutés, ainsi qu'aux fonctionnaires en position de détachement, mais également aux agents non-titulaires recrutés, en cas de nécessité, par contrat administratif, un statut spécifique.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du secrétariat général du conseil économique, social et environnemental.

VII/- Nominations.

Enfin et pour ce qui concerne les mesures individuelles, le conseil des ministres a procédé à des nominations au titre du Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

Sont ainsi nommés :

Pour le chemin de fer Congo-océan (CFCO) :

- Président du conseil d'administration du chemin de fer Congo-océan (CFCO) : Madame Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, administrateur en chef des SAF et inspectrice du trésor ;
- Directeur général du chemin de fer Congo-océan (CFCO) : Monsieur Jean-Bedel Tity LOMOUEL, manager d'entreprises ;
- Directeur général adjoint du chemin de fer Congo-océan (CFCO) : Monsieur Jésus Providence NIAZAIRO, ingénieur conseil en matière ferroviaire.

Pour l'agence nationale de l'aviation civile (ANAC) :

- Directeur général adjoint de l'agence nationale de l'aviation civile (ANAC) : Monsieur Roméo Boris Flodadi MAKAYA BATCHI, docteur en droit des transports, auditeur sûreté certifié OACI.

À ce stade de l'ordre du jour, le Premier ministre, chef du gouvernement a, au nom des membres du gouvernement, réitéré les voeux de santé, bonheur et prospérité au Président de la République, à son épouse et à sa famille. Il a rappelé que les membres du gouvernement demeurent entièrement mobilisés derrière le chef de l'Etat et sous son autorité dans l'exercice de la charge qui consiste à gérer la cité et répondre aux attentes des populations.

Il a souhaité, à l'aube de cette année 2026, si importante pour le devenir des congolaises et des congolais, que le Président de la République continue avec force et vigueur son action salvatrice à la tête de notre cher et beau pays.

Répondant à ces voeux, le chef de l'Etat a souhaité au peuple congolais ainsi qu'aux membres du gouvernement une année de réalisation personnelle et collective.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 12h00.

Fait à Brazzaville, le 20 janvier 2026

Pour le Conseil des Ministres,

Le Ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du Gouvernement,

Thierry Lézin MOUNGALLA/-

NOTE D'INFORMATION À LA PRESSE

Nomination de M. Adnan UCCAN à la présidence du DEIK- Conseil d'Affaires Turquie-Congo

Le DEIK- Conseil d'Affaires Turquie-Congo annonce la nomination de Monsieur Adnan UCCAN au poste de Président du Conseil d'Affaires Turquie-Congo.

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, M. Adnan UCCAN travaillera en étroite collaboration avec les acteurs des secteurs public et privé des deux pays afin de renforcer les relations commerciales et économiques entre la Turquie et le Congo.

Son action visera notamment à encourager les investissements, à développer des partenariats durables et à promouvoir une coopération bilatérale dynamique.

Cette collaboration s'inscrira dans une vision de coopération à long terme, fondée sur la confiance mutuelle, la mise en œuvre de projets concrets et la création de valeur ajoutée pour les deux pays.

La nomination de M. Adnan UCCAN

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, M. Adnan UCCAN travaillera en étroite collaboration avec les acteurs



des secteurs public et privé des deux pays afin de renforcer les relations commerciales et économiques entre la Turquie et le Congo. Son action visera notamment à encourager les investissements, à développer des partenariats durables et à promouvoir une coopération bilatérale dynamique.

Cette collaboration s'inscrira dans une vision de coopération à long terme, fondée sur la confiance mutuelle, la mise en œuvre de projets concrets et la création de valeur ajoutée pour les deux pays.

La nomination de M. Adnan UCCAN marque une nouvelle étape dans le renforcement des liens économiques entre la Turquie et la République du Congo, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités de coopération et de développement.

Par ailleurs, M. Adnan UCCAN représente le Groupe Albayrak à Travers Alport, opérateur du Port Conventionnel de Pointe-Noire, ainsi que dans le secteur des activités liées à l'assainissement.

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

La Société Nouvelle de Ciment du Congo (SONOCC) lance un appel d'offres public en vue de la sélection de prestataires chargés du transport et de la livraison du ciment depuis ses entrepôts de Brazzaville et de Pointe-Noire vers différents points de vente.

Objet : prestations de services de transport et de livraison de ciment.

Conditions de participation :

Être légalement constituée, disposer des agréments requis, des véhicules et du personnel nécessaires, et fournir les documents exigés dans le dossier d'appel d'offres.

Inscription :

Les entreprises intéressées doivent s'inscrire par courrier électronique dans la période du 22 janvier au 15 février 2026, en envoyant les documents suivants :

- Copie du registre de commerce
- Lettre de procuration signée et cachetée du représentant légal ou du mandataire, accompagnée d'une copie de la carte d'identité

Soumission finale des dossiers :

– Date limite : 20 février 2026 à 17h00 (heure du Congo)

– Lieu : N°85, Rue Duplex, Centre-ville, Brazzaville

Évaluation :

1. La priorité sera accordée au meilleur prix, en tenant compte de la réputation, de l'état des véhicules et des capacités de service.
2. L'évaluation peut conduire à la sélection d'un ou de plusieurs attributaires par zone géographique (Brazzaville et Pointe-Noire). Un même soumissionnaire peut être retenu pour une ou plusieurs zones.

Contact :

Naomie SONG

Emails : NoemieSONG@outlook.com ; songjiaying@crbc.com

Tél. : 05 021 92 47 (WhatsApp)

La SONOCC se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

BCBTP

Le budget 2026 adopté à la somme de trois milliards Fcfa

Le budget exercice 2026 du Bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics (BCBTP) a été adopté, le week-end dernier à Brazzaville, par son comité de direction. Il est arrêté en recettes à 3 milliards Fcfa et en dépenses à 2,8 milliards Fcfa.

Les quatre points soumis à l'approbation du comité de direction ont tous été adoptés. En premier lieu, les administrateurs ont approuvé le budget du BCBTP exercice 2026, arrêté en recettes à la somme de 3 milliards Fcfa, et en dépenses à 2,8 milliards Fcfa, avec un résultat positif de 200 millions Fcfa.

« Cet excédent budgétaire sera consacré essentiellement à l'investissement, notamment à l'achat des pièces de rechange des machines, ainsi qu'à l'acquisition de quelques équipements techniques en vue de renforcer au mieux son parc automobile », a précisé le directeur général du Bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics, Marius Boris Miéré-Onka. Le comité de direction a aussi examiné puis approuvé le rapport financier au titre de l'exercice 2025 ainsi que celui d'exécution budgétaire de la même année, avant de valider le programme d'activités 2026. L'adoption de ces dossiers de-



Des membres du comité de direction du BCBTP lors de la session Adiac

vrait permettre au BCBTP, en tant que régulateur chargé de veiller au respect des normes de construction sur l'ensemble du territoire national, d'améliorer ses performances techniques afin de bien remplir ses missions régaliennes.

Pour le président du comité de direction du BCBTP, Antoine Nkodia, qui a présidé les travaux, sa structure devrait jouer un rôle crucial dans la construction des édifices au Congo. « Au regard de la re-

crudescence des catastrophes liées aux effondrements d'ouvrages observés ces derniers temps aussi bien à Brazzaville qu'à Pointe Noire, le rôle du BCBTP, en tant qu'ingénieur conseil en matière d'étude géotechnique et de contrôle technique des travaux, apparaît plus que déterminant », a-t-il signifié. Dans son mot de circonstance, le président du comité de direction du BCBTP, Antoine Nkodia, a salué la tenue de cette

pression ordinaire. Par ailleurs, il a annoncé la célébration, le 19 mars prochain, des 40 ans de service du bureau. Un moment symbolique, a-t-il renchéri, qui a nécessité une réflexion approfondie sur l'opportunité de revisiter le cadre stratégique de la structure, en vue de lui donner des prérogatives qui lui permettront de jouer pleinement son rôle de régulateur.

Créé par loi 10/86 du 19 mars 1986, le BCBTP est un établissement public à caractère

scientifique et technique, doté d'une personnalité morale, physique et de l'autonomie financière.

Il a pour mission, entre autres, d'assurer le contrôle technique des chantiers par la vérification de la conformité des travaux (bâtiments, routes, ponts, réseaux), le respect des normes et des cahiers des charges ainsi que l'exécution des chantiers.

Il réalise aussi des études de faisabilité et apporte son expertise technique en la matière, notamment par la réalisation de reconnaissances géotechniques, afin de garantir la fiabilité des projets.

Le BCBTP garantit aussi l'assurance qualité par des tests de matériaux en laboratoire, assure le suivi rigoureux des chantiers et valide la sécurité des ouvrages. Il accompagne la gestion des projets, la maîtrise d'oeuvres et d'ouvrages, la préparation des contrats tout en veillant à l'innovation technologique et à la formation.

Firmin Ogé



AVIS DE RECRUTEMENT ASSISTANT(e) LOGISTIQUE

Catholic Relief Services (CRS) recherche un(e) assistant(e) logistique qui aidera à coordonner les activités en lien avec le système d'information de la chaîne d'approvisionnement pour appuyer la mise en œuvre des programmes de qualité aux personnes pauvres et vulnérables. Il(elle) aidera à garantir une traçabilité sur l'usage des biens et services confiés à l'organisation par les bailleurs de fonds en appliquant les normes établies et conformément aux réglementations de CRS et des bailleurs de fonds et aux normes et exigences internationales et locales de redevabilité pour la chaîne d'approvisionnement

Qualifications de base requises :

- Baccalauréat exigé. Formation en administration, comptabilité, achats, gestion générale des stocks souhaitée.
- Minimum de 2 ans d'expérience professionnelle dans l'inventaire ou la coordination d'entrepôt, de préférence dans une organisation internationale.
- Connaissance et compréhension des pratiques de gestion et de contrôle d'inventaire.
- Capacité à gérer des ouvriers manuels
- Maîtrise des logiciels MS Office (Excel, Word). Une expérience des systèmes de gestion des bases de données (par ex. Access) est un plus.

Dossier de candidature devra comporter :

- Un Curriculum Vitae (CV) avec trois références professionnelles (Email, coordonnées téléphoniques)
- Une lettre de motivation adressée au représentant Résident, en mentionnant le poste concerné.
- Les copies certifiées des diplômes
- Certificat de travail/attestation d'employeur
- Une pièce d'identité (Passeport, CNI) en cours de validité

La description complète du poste peut être consultée sur le site www.emploi.cg.

Le dossier de candidature doit être soumis au plus tard le 28 janvier 2026 à l'adresse email suivante : CG_HR@crs.org avec comme objet du message : « Assistant(e) Logistique » ou encore par le biais de l'ACPE.

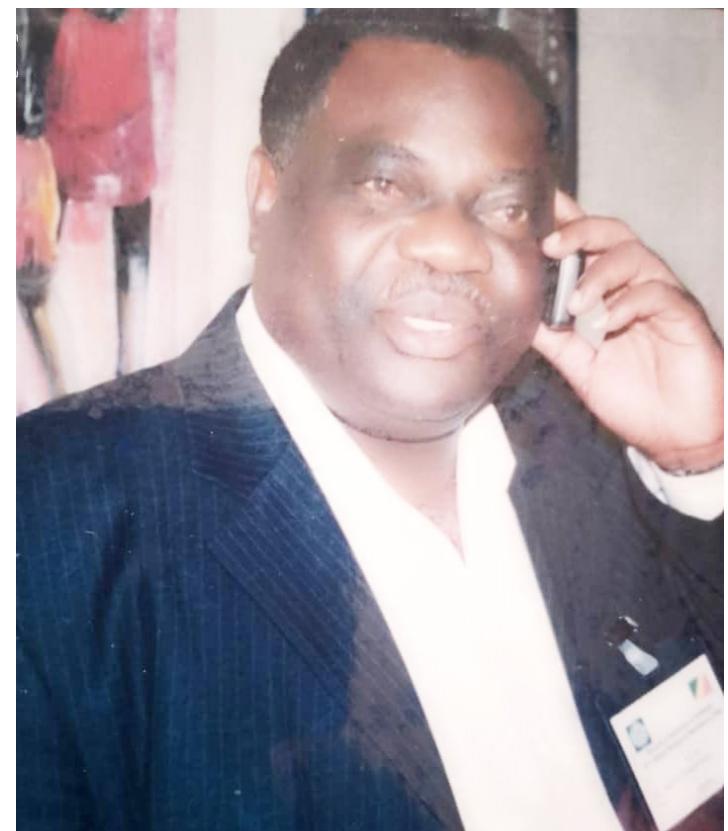
Il convient de signaler que CRS se réserve le droit de ne pas donner une suite à candidature car seuls les candidats présélectionnés seront contactés. Les candidatures féminines sont vivement encouragées. CRS veille à un espace

Lieu d'affectation : Brazzaville, République du Congo

Type de contrat et durée : CDD de 12 mois

Superviseur immédiat : Supply Chain Coordinator

NÉCROLOGIE



La famille, les proches, collègues et amis ont la profonde douleur d'annoncer le décès de Paul Richard Manou-de-Mahoungou, survenu le dimanche 11 janvier à Dolisie, des suites d'une longue maladie.

Fonctionnaire dévoué, enseignant passionné et humanitaire engagé, il laisse le souvenir d'un homme de valeurs, généreux et profondément humain.

Repose en paix.

Ton héritage vivra à jamais dans nos coeurs.

La famille et les proches

ENSEIGNEMENT

Réforme du système éducatif

Présenté et adopté en Conseil des ministres, le 20 janvier à Brazzaville, le projet de loi portant organisation du système éducatif en République du Congo marque un tournant décisif. Inspiré des États généraux de l'éducation de 2024, le texte rend le préscolaire obligatoire, introduit le contrôle continu au primaire, consacre le BTS comme diplôme d'État et généralise le système LMD dans l'enseignement supérieur.

Issue d'une large concertation nationale, cette nouvelle loi sur l'éducation au Congo était inscrite, entre autres, au nombre des points majeurs abordés au cours du Conseil des ministres, tenu sous l'autorité du Président de la République Denis Sassou N'Gesso et dont le compte rendu a été lu par le ministre de la Communication et des médias, porte-parole du gouvernement, Thierry Moungalla. Elle vise à renforcer la qualité de l'éducation, à l'adapter aux standards internationaux et à mieux répondre aux défis actuels du développement humain.

Ce texte est le fruit des recommandations formulées lors des États généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche, organisés du 25 au 29 janvier 2024. Il vise à remplacer la loi n°25-95 du 17 novembre 1995, devenue obsolète face aux mutations sociales, économiques et pédagogiques. « *Il s'agit d'adapter notre système éducatif aux exigences actuelles de qualité, d'équité et de performance* », a indiqué Thierry Moungalla.

L'une des innovations majeures du projet de loi réside dans la généralisation de l'éducation préscolaire, avec un caractère



obligatoire accordé à la troisième année. Une mesure stratégique pour renforcer les bases de l'apprentissage dès le plus jeune âge. La durée du cycle primaire est revue à 5 ans, avec l'institution du cours préparatoire unique au lieu du CP1 et CP2.

Autre changement notable : le

certificat d'études primaires (CEP) remplace le Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) et devient officiellement le diplôme sanctionnant la fin du cycle primaire. En parallèle, le contrôle continu est instauré en classe de CM2, en remplacement de l'examen national. « *Cette ré-*

forme allège le dispositif d'évaluation tout en valorisant le suivi pédagogique continu », a précisé le porte-parole du gouvernement. Le projet maintient l'architecture actuelle de l'enseignement secondaire général, organisée en deux cycles de quatre et trois ans, sanctionnés respectivement

par le BEPC et le baccalauréat. Dans l'enseignement technique, l'accès au baccalauréat demeure conditionné par le brevet d'études techniques (BET). Fait marquant, le brevet de technicien supérieur (BTS) est désormais consacré comme diplôme d'État, renforçant ainsi la valeur des filières professionnelles. Déjà appliquée à l'université Marien-Ngouabi, le système LMD (Licence-Master-Doctorat) est étendu à l'ensemble de l'enseignement supérieur. Les curricula intègrent également la formation à une citoyenneté responsable, pacifique et patriote.

La loi clarifie en outre les relations entre l'État, les partenaires publics, privés et techniques, tout en posant un cadre légal pour les cantines scolaires. Enfin, le projet consacre la création d'un Haut Conseil de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche, placé sous l'autorité du Premier ministre. Le texte approuvé par le Conseil des ministres après examen et discussion, sera transmis au Parlement pour adoption, ouvrant la voie à l'une des plus importantes réformes éducatives de ces dernières décennies.

Marie Alfred Ngoma

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

Le commandement encourage les promus du 1^{er} trimestre 2026

Le chef d'état-major des Forces armées congolaises (FAC), le général de division Guy Blanchard Okoï, a présidé le 17 janvier, sur le tarmac de la base aérienne 01/20 de Brazzaville, la cérémonie de port d'insignes de grade de 699 nouveaux promus.

Comme il est de tradition au début de chaque année, de nombreux officiers et sous-officiers de garnison de Brazzaville, Zone militaire de défense n°9, ont été élevés aux grades supérieurs pour le compte du 1^{er} trimestre de cette année parmi lesquels 69 officiers supérieurs dont un au grade de colonel-major, 16 pour le grade de colonel ou capitaine de vaisseau, 27 pour le grade de lieutenant-colonel ou capitaine de frégate, 25 au grade de commandant ou capitaine de corvette.

Au rang des officiers subalternes : 84 pour le grade de capitaine ou lieutenant de vaisseau, 100 pour le grade de lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe. Les sous-officiers : 33 pour le grade d'adjudant-major ou maître-major, 147 pour le grade d'adjudant-chef ou maître-principal, 174 pour le grade d'adjudant ou pre-

mier-maître, 92 pour le grade de sergent-chef ou maître. S'adressant aux nouveaux promus, le chef d'état-major des FAC, le général de division Guy Blanchard Okoï, a indiqué que le commandement est convaincu que cette élévation au grade supérieur ne fera que raffermir davantage leur engagement au service des FAC et de la nation. « *Enfin, à ceux qui n'ont pas été promus, le commandement vous encourage par ma voix à persévérer* par ma voix à perséverer



Guy Blanchard Okoi, faisant porter les insignes de grade à un échantillon de promus/Adiac dans le travail et le comportement en quête d'intelligence active et de sens de responsabilité. Accomplissez ce travail afin que vous soyez aussi retenus au tableau d'avancement et n'oubliez jamais, les faits sont têtus », a-t-il conclu.

A noter que la cérémonie s'est clôturée par un défilé militaire.

Guillaume Ondze

« À ceux qui n'ont pas été promus, le commandement vous encourage par ma voix à perséverer dans le travail et le comportement en quête d'intelligence active et de sens de responsabilité. Accomplissez ce travail afin que vous soyez aussi retenus au tableau d'avancement et n'oubliez jamais, les faits sont têtus »,

COOPÉRATION

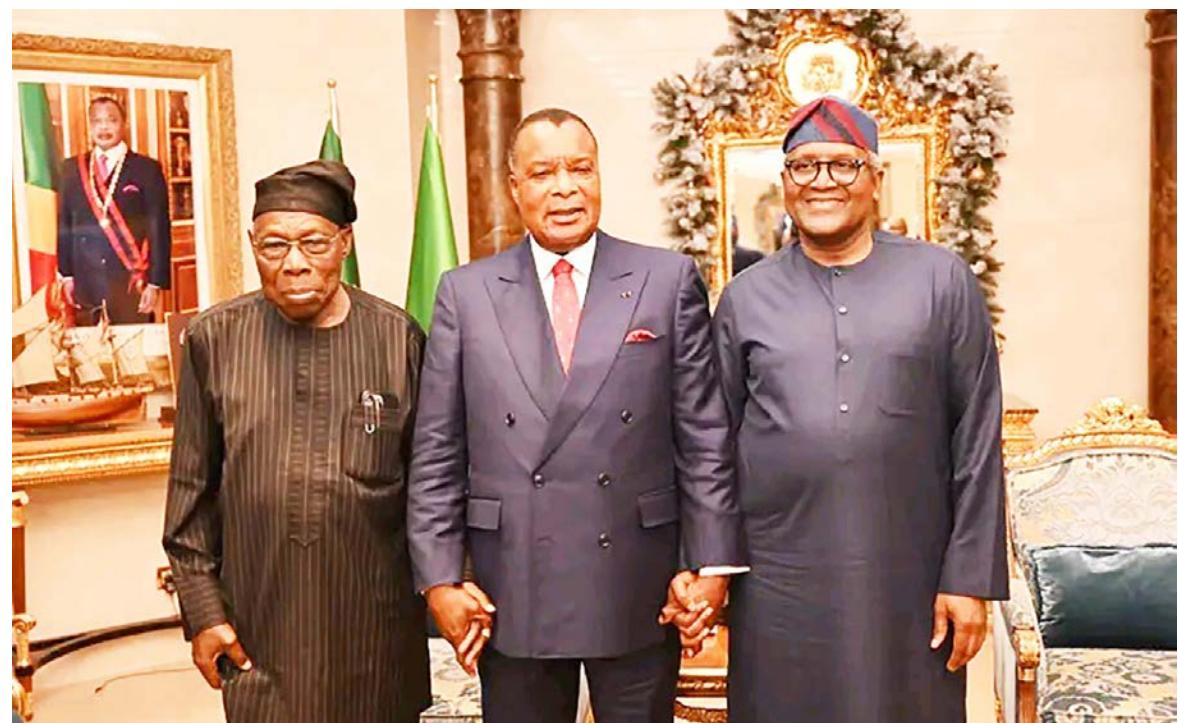
Olusegun Obasanjo et Aliko Dangote chez Denis Sassou N'Gesso

Le président Denis Sassou N'Gesso a échangé, le 20 janvier, à Brazzaville avec l'ancien président nigérian, Olusegun Obasanjo, et l'homme d'affaires nigérian, Aliko Dangote. Les questions liées, entre autres, à la consolidation de la coopération économique entre Abuja et Brazzaville ont été à l'ordre du jour.

Aliko Dangote, rappelons-le, a investi dans le secteur de la cimenterie au Congo, plus précisément dans le département de la Bouenza. L'ancien chef d'Etat du Nigéria, Olusegun Obasanjo, quant à lui, devient une référence dans le domaine agro-pastoral.

A l'issue de l'entrevue, le président de la République et ses hôtes ont procédé à un échange de présents pour réaffirmer leur volonté de bâtir, par le dialogue et par le travail, une Afrique unie et prospère.

Les Dépêches de Brazzaville



Olusegun Obasanjo, Denis Sassou N'Gesso et Aliko Dangote/DR

CONGO-VATICAN

Le Nonce apostolique fait ses adieux au président au président de la République



Mgr Javier Herrera Corona devant la presse/DR

Après quatre ans de mission diplomatique et apostolique au Congo, Mgr Javier Herrera Corona a fait ses adieux au président de la République, Denis Sassou N'Gesso, le 21 janvier à Brazzaville tout en dressant un état des lieux des relations qui unissent entre le Saint-Siège et Brazzaville. Pendant son exercice, Mgr Javier Herrera Corona a oeuvré au renforcement de la collaboration bilatérale entre le Vatican et le Congo. Entre les deux parties les discussions sont en cours sur des accords spécifiques. Les comités de suivi sont mis en place pour l'application effective de l'accord-cadre de coopération signé dans la capitale congolaise le 3 février 2017. Le Congo et le Vatican coopèrent dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Les Dépêches de Brazzaville

AFRIQUE

La France face au décrochage commercial, l'heure de la reconquête

Bousculée par la Chine, l'Inde et la Turquie, Paris tente de redéfinir sa stratégie économique sur un continent devenu central dans la compétition mondiale.

Longtemps puissance commerciale de référence en Afrique, la France fait aujourd'hui face à un recul stratégique inédit sur un continent où son influence économique semblait acquise. Si Paris demeure un acteur visible, le rapport de force a profondément changé : la France n'est plus au centre du jeu africain, mais l'un des concurrents d'un marché devenu multipolaire.

Les chiffres traduisent ce décrochage. Selon plusieurs études, la part de marché française en Afrique est tombée à environ 4,2 %, contre près du double il y a une décennie, tandis que la Chine capte près de 17 % des échanges du continent. Ce recul intervient alors même que les exportations françaises vers l'Afrique ont progressé en valeur absolue depuis 2015, illustrant un paradoxe : la France vend davantage, mais pèse proportionnellement beaucoup moins.

Conscient de l'enjeu, le président Emmanuel Macron a sonné l'alarme. Devant les ambassadeurs français, il

a reconnu une responsabilité interne, dénonçant une « prudence excessive » des entreprises et une réglementation dissuasive qui freinent l'investissement. « Il faut attirer toujours plus de groupes français en Afrique », a-t-il martelé, appelant à une restructuration profonde de l'approche économique française.

Le défi est d'autant plus complexe que l'Afrique a changé. De nombreux États ont diversifié leurs partenariats, se tournant vers la Chine, l'Inde, la Turquie ou le Brésil, perçus comme plus rapides, moins conditionnels et plus agressifs commercialement. Même en Afrique francophone, longtemps considérée comme une chasse gardée, les entreprises françaises font face à une concurrence frontale, y compris sur des projets d'infrastructures stratégiques, à l'image du Kenya, qui a préféré un groupe chinois à un consortium français pour une autoroute majeure. Sur le plan géopolitique, l'érosion des relations politiques et militaires - notamment au Sahel, mais aussi au Sénégal et en Côte d'Ivoire - fragilise

davantage la « francoéconomie ». Le sentiment antifrançais, nourri par l'héritage colonial et les crises sécuritaires, complique l'ancre des entreprises françaises, dans un contexte où la diplomatie économique ne peut plus s'appuyer sur les leviers traditionnels.

C'est dans ce cadre que Paris mise sur un signal fort : le Sommet Afrique-France de Nairobi, prévu les 11 et 12 mai. Pour la première fois organisé hors de l'espace francophone, il vise à repositionner la France comme partenaire d'innovation, de financement climatique et de transformation numérique, en assumant un discours fondé sur le « respect mutuel » et les « avantages réciproques ». Reste une question centrale : la France saura-t-elle transformer ce repositionnement discursif en résultats concrets ?

Les prochaines années seront décisives. En Afrique, la compétition ne se joue plus sur l'histoire, mais sur la vitesse, le financement et la crédibilité stratégique.

Noël Ndong

PÉTROLE

La demande mondiale en hausse en 2026

La demande mondiale de pétrole devrait augmenter de 930.000 barils par jour en 2026, dépassant la croissance de 860.000 b/j prévue dans le rapport de décembre dernier, selon le dernier rapport mensuel publié mercredi par l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Les pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques representeront à nouveau la totalité de la croissance en 2026, a-t-elle ajouté.

Selon ces prévisions, l'offre mondiale de pétrole brut devrait augmenter de 2,5 millions de b/j en 2026, pour atteindre 108,7 millions de b/j. En début d'année,

les prix de référence du pétrole brut ont bondi d'environ 6 dollars par baril à la suite des développements géopolitiques en Iran et au Venezuela, avant de se stabiliser au milieu du mois, les tensions s'étant apaisées.

L'AIE estime que l'économie mondiale s'est adaptée et a récupéré des turbulences tarifaires de

l'année dernière, tandis que les prix du pétrole sont plus bas qu'il y a un an. Ces facteurs entraînent une augmentation de la demande mondiale de pétrole.

Selon les calculs de l'agence de presse Reuters, l'offre mondiale de pétrole devrait dépasser la demande de 3,69 millions de b/j cette année, ce qui représente une légère diminution par rapport à l'excédent de 3,84 millions de b/j estimé dans le rapport de décembre dernier.

Xinhua

MÉDIA

L'Ufemco replace la participation des femmes journalistes dans l'histoire

L'Union des femmes des médias du Congo (Ufemco) a organisé, le 17 janvier, à Brazzaville, une exposition photographique couplée à la projection d'un film documentaire retracant l'histoire du journalisme congolais, qui mettait particulièrement en lumière l'apport des femmes dans la construction de l'information et de la société congolaise.

Intitulée « Femmes des médias du Congo : histoire en images », l'histoire des médias congolais, longtemps racontée à travers les figures masculines qui ont occupé l'espace public, s'est vue rééquilibrée à l'occasion d'une exposition photographique dédiée aux femmes des médias du Congo. À travers cette série de photographies, l'Ufemco a rendu hommage à celles qui, souvent dans l'ombre, ont façonné la profession. Des pionnières qui ont bravé les obstacles socio-culturels aux professionnelles contemporaines occupant des postes de responsabilité, chaque image raconte un engagement, une passion pour l'information. Le public, toutes générations confondues, a pu connaître ou reconnaître les figures historiques de la presse congolaise parmi lesquelles Marie-Jeanne Kouloumbou, Félicité Safou-Safouesse (première speakerine africaine), Eliane Tsaka, Alexandrine Mbemba, Peggy Hossie, Aline France Etokabekka, Christelle Ondongo et Bernida Sitou. Des portraits qui, sans dire un mot, replacent leur influence dans le développement du journalisme au Congo.

Pour la secrétaire générale de l'Ufemco, Gloria Imelda Los-

Sele, les femmes des médias à travers leur engagement professionnel ont participé à façonner l'identité nationale congolaise. « Nous avons voulu non seulement raconter l'histoire mais rendre hommage et mettre en lumière ces femmes des médias, pionnières et contemporaines, qui ont ouvert des voies, brisé des silences et porté la parole publique avec courage et professionnalisme », a-t-elle indiqué.

En inscrivant ces visages et leurs parcours dans la mémoire collective, les générations futures pourront ainsi mieux appréhender d'où elles viennent pour mieux savoir où elles vont. En complément de l'exposition, la projection d'un film documentaire est venue prolonger cette plongée dans le temps. Le documentaire a proposé une lecture historique et critique du journalisme national : des premières publications écrites aux transmissions radiotélévisées, jusqu'aux transformations récentes dues à l'avènement des nouvelles technologies.

À travers des images d'archives, des témoignages de journalistes chevronnés et des analyses rétrospectives, le documentaire met en lumière les contextes politiques,



Une vue des photographies à l'exposition Adiac

sociaux et culturels qui ont façonné la presse congolaise. Le film retrace non seulement l'essor du journalisme congolais mais aussi les défis structurels auxquels il fait face aujourd'hui, notamment en termes de liberté de la presse, de professionnalisation et d'éthique. L'événement a aussi été l'occasion de rappeler les défis qui restent à relever en matière de protection d'archives. Un plaidoyer de ce fait porté par l'Ufemco aux autorités propose la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la télévision nationale,

aujourd'hui vétuste mais chargé d'une valeur symbolique et historique inestimable.

La secrétaire générale rappelle que ce lieu renferme des archives précieuses, des images fondatrices, des récits visuels de la mémoire nationale qui doivent être préservées. « Le laisser se dégrader, c'est risquer de perdre une part essentielle de notre histoire médiatique », prévient-elle. Par contre, la rénovation, poursuit la porte voix de l'Ufemco « c'est lui redonner vie, en faire un lieu

emblématique, un centre de mémoire des médias congolais, un espace de transmission, de formation et d'inspiration pour les jeunes qui aspirent aux métiers de la presse ».

En retracant le parcours de ces hommes et femmes qui ont fait la gloire de la presse congolaise, des premières heures de l'indépendance jusqu'à nos jours, l'Ufemco réaffirme son engagement en faveur de la valorisation du journalisme et de la transmission inter-générationnelle.

Jean Pascal Mongo-Slyhm

VIENT DE PARAÎTRE

«Reconstruction du nilo-atlantique», du Pr Théophile Obenga

Parue le 20 janvier aux Éditions Présence Africaine, la nouvelle œuvre du Pr Théophile Obenga : « Reconstruction du Nilo-Atlantique », sera présentée le 24 janvier, de 17h à 19h, à la librairie Présence Africaine de la rue des Écoles, Paris cinquième. Elle fera également l'objet d'une dédicace, dans la salle Verte de l'ambassade de la république du Congo à Paris, le 2 février, date anniversaire des 90 ans de l'auteur.

«Reconstruction du nilo-atlantique» est une œuvre linguistique considérable par l'envergure conceptuelle, la richesse documentaire, le raffinement critique et l'harmonie du résultat final. Dans cette entreprise, l'auteur s'éloigne des égarements linguistiques africains antérieurs, échafaudant des familles linguistiques jamais reconstruites, tels que le «chamito-sémitique» et l'«afro-asiatique». La clef de la linguistique historique n'est que la méthode comparative. C'est cette méthode que l'auteur utilise en faisant dériver d'un ancêtre primitif commun pré dialectal, l'égyptien ancien pharaonique, le copte et les langues négro-africaines modernes. Cet ancêtre est le nilo-atlantique.

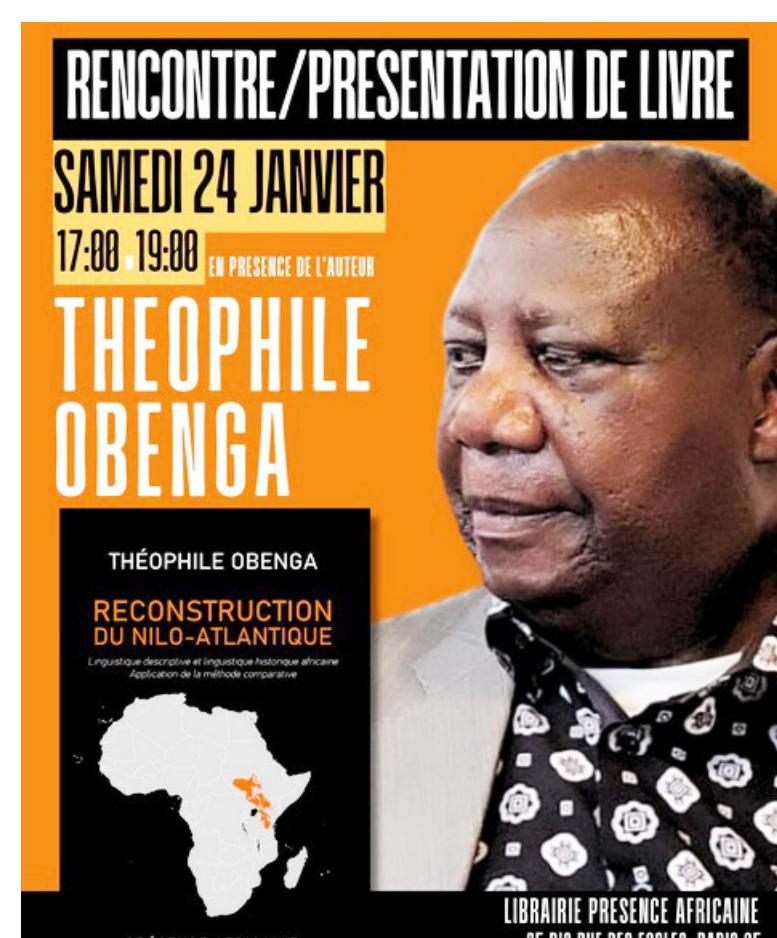
Dès lors, cet ouvrage démontre clairement que la diversité linguistique africaine n'est pas une diversité dans l'absolu, mais une diversité dans l'unité. La connaissance approfondie de l'égyptien ancien constitue un prérequis méthodologique incontournable pour ce genre d'analyse. L'Egypte pharaonique appartient

en effet pleinement au monde noir, comme en témoignent sa situation géographique, la composition biologique de ses populations autochtones, ainsi que ses systèmes culturels et linguistiques.

L'auteur réserve aux participants de la présentation officielle à la librairie Présence Africaine, et à l'ambassade de la république du Congo, la primeur des explications de cet ouvrage qui se distingue comme une œuvre exceptionnelle en ce début du XXI^e siècle.

Théophile Mwené Ndjalé Obenga, né à Mbaya, (République du Congo), le 2 février 1936, est égyptologue, linguiste et historien. Avec Cheikh Anta Diop, il défend une vision de l'histoire africaine centrée sur les préoccupations des chercheurs et intellectuels africains, soucieux de revisiter leur patrimoine (Afrocentricité).

Docteur d'État ès lettres en Sciences Humaines (Sorbonne), il a étudié diverses disciplines : philosophie, linguistique historique comparative, archéologie préhistorique, sciences



de l'éducation, égyptologie. Théophile Obenga a étudié la philosophie à l'université de Bordeaux. Il a fait des études d'histoire au Collège de France, à Paris, et a appris l'égyptologie à Genève. Il a également suivi une formation en sciences de l'éducation à Pittsburgh. Parmi ses professeurs, il y eut Émile Benveniste en linguistique historique, Jean Leclant et Charles Maystre en égyptologie, Rodolphe Kasser en copte, Lionel Ballout en paléontologie humaine.

Ancien directeur général du Centre international des civilisations bantu (CICIBA) à Libreville, il dirige Ankh, « revue d'égyptologie et des civilisations africaines » éditée à Paris. Entre autres préoccupations scientifiques, cette revue explore les différentes voies de recherche initiées ou renouvelées par Cheikh Anta Diop, dans une perspective épistémologique replaçant l'Égypte ancienne dans ce qu'il considère comme son « cadre naturel africain » et comme l'une des « civilisations négro-africaines anciennes ».

Marie Alfred Ngoma

INFRASTRUCTURE

Le Cnosc accélère les travaux de son nouveau siège

Le Comité national olympique et sportif congolais (Cnosc) sera bientôt doté d'un nouveau siège. La cérémonie de la pose de la première pierre a été effectuée le 20 janvier sur le nouveau site de Joseph Nkeoua à Baongo par Hugues Ngoulondélé, ministre des Sports, en présence des membres du Cnosc.

Les travaux qui dureront 18 mois seront réalisés par la société Tempero tandis que le contrôle et le suivi seront assurés par AIC, maître d'œuvre de l'ouvrage. Cette construction intègre la vision de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (Acnoa) qui, dans son ambitieux programme, a décidé de construire les sièges des Comités nationaux olympiques (Cno) encore non pourvus. Le but étant de permettre aux différents Cno de disposer de sièges modernes afin d'améliorer leurs performances managériales et administratives. La demande faite par le Cnosc a rencontré une oreille attentive de l'Acnoa.

Ce projet, dont la surface au sol est de 351,195 m² sera conçu sur un terrain rectangulaire d'une surface de 2536,58 m². Le bâtiment principal, de type R+1 avec terrasse d'une surface cumulée de 1111,25 m², est composé d'un hall d'accueil et de réception de 42,60m², d'une salle de réunion de 43m²,



Le ministre Hugues Ngoulondélé posant la première pierre/Adiac

d'un escalier qui assure l'accès des différents niveaux, des bureaux et des sanitaires. Une guérite de 11,65m², un espace prévu pour un terrain de sport de 1310,73m², 19 place de parking et des espaces verts font également partie des travaux à réaliser d'après la présentation faite par Daniel Raise Mboko, l'architecte.

La pose de la première pierre, a expliqué André Blaise Bolé, premier vice-président du Cnosc, lance le signal de départ qui fera sortir le Cnosc du lot des sans domiciles fixes. Il a rappelé que l'acquisition de ce terrain avait été rendue possible grâce à l'implication personnelle de Jean Claude Nganga, en ce temps là président du Cnosc.

Pour lui, l'édifice qui sera érigé sur le site de Joseph Nkeoua répond au standard de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique.

« *Le début de cette construction découle du financement de l'Acnoa et des cotisations des membres du mouvement olympique et sportif congolais. Nous espérons bénéfi-*

cier d'autres contributions pour la poursuite des travaux », a souhaité le premier vice-président du Cnosc.

Edgard Bassoukissa, l'administrateur maire de Makélékélé, représentant le maire de Baongo empêché, a salué le projet qui selon lui, marque le début d'une nouvelle ère pour le mouvement sportif congolais.

« *Ce futur siège offrira les conditions optimales pour l'épanouissement de nos athlètes qu'ils soient compétiteurs de haut niveau ou simples amateurs et deviendra un centre névralgique pour l'administration sportive et le développement du sport, contribuant ainsi au rayonnement de notre agglomération* », a indiqué l'administrateur maire.

Le site de Joseph Nkeoua qui reçoit ce projet a-t-il précisé, est un lieu chargé d'histoire, symbolisant à la fois l'activisme politique, anticolonial et l'émergence de la culture congolaise moderne.

James Golden Eloué

2026

Le Cnosc présente les défis à relever

« Faisons en sorte que le Comité national Olympique et sportif congolais (Cnosc) puisse aider le sport congolais à aller de l'avant », telle est l'invite de Raymond Ibata formulée le 17 janvier lors de la cérémonie des voeux organisée à son honneur.

Le mouvement sportif congolais lui a rendu hommage et lui a témoigné de son soutien au cours d'une cette cérémonie. La cérémonie est un symbole de reconnaissance. Le président du Cnosc a d'abord été un grand athlète de volleyball avant d'être hissé à la tête de la Fédération congolaise de Volleyball. Une expérience sur laquelle s'appuie le mouvement sportif pour mener le Congo jusqu'au sommet. « Vous pouvez vous rassurer de l'entière disponibilité des membres du mouvement sportif congolais pour la réalisation de votre programme de l'éducation olympique, de la consolidation et de la capacité d'accueil, de préparation et de réalisation des événements sportifs », a précisé Auguste Nkounkou, le directeur de cabinet du président du Cnosc.

En cette nouvelle année, le



Le président du Cnosc et le mouvement sportif congolais/Adiac

Cnosc est focalisé sur la préparation et la participation des athlètes congolais aux Jeux olympiques de la jeunesse à Dakar au Sénégal. C'est pour la première fois qu'ils se tiennent en Afrique comme l'indique son thème : « l'Afrique accueille et c'est Dakar qui célèbre ». Le président du Cnosc a invité

les fédérations à mieux se préparer dans la perspective des camps d'entraînement seront organisés très prochainement. Le but étant de permettre aux athlètes de maintenir à travers ces camps d'entraînement l'élan pour ne pas y faire piétre figure. Un autre moment important qui attend le Cnosc est le re-

nouvellement de ses instances dirigeantes. Il se fera selon Jean Baptiste Ossé, secrétaire général par intérim, courant du premier trimestre de cette année. « *Le Cnosc a reçu du Comité international olympique et de l'association des comités nationaux olympiques d'Afrique un plan straté-*

gique. De ce plan, le Cnosc tirera son plan opérationnel à partir duquel il doit agir. La première des choses pour le bureau qui sera élu c'est de bâtir un plan opérationnel que le Cnosc aura à conduire pour la première année », a-t-il conclu.

J.G.E.

PORT DE POINTE-NOIRE

Plus de 1,200 millions de conteneurs manipulés en 2025

La société Congo Terminal, filiale du groupe Africa Global Logistics a traité 1 219 164 Teus au cours de l'année 2025. Une première performance franchie, selon ses responsables, depuis la mise en concession de cette infrastructure qui poursuit son développement par la construction d'une nouvelle plateforme portuaire au Môle Est du Port autonome de Pointe-Noire.

« Depuis le début de la concession en 2009, nous avons multiplié par six le volume de conteneurs manutentionnés passant de 200 000 à plus de 1,200 millions EVP. Nous visons désormais le seuil de 2 millions de conteneurs d'ici 2027 avec la mise en service de la nouvelle plateforme portuaire en cours de construction », a indiqué Anthony Samzun, Directeur général de Congo Terminal.

Au port de Pointe-Noire, Congo Terminal a investi plus de 450 millions d'euros dans le développement des infrastructures, la formation du personnel et l'acquisition des équipements à la pointe de la technologie.

L'entreprise s'est lancée dans la construction d'une nouvelle plateforme por-



Vue aérienne du terminal à conteneurs au Port de Pointe-Noire/DR

tuaire pour un peu plus de 400 millions d'euros supplémentaires en vue d'accompagner la croissance

économique du Congo. A travers ses investissements en continu au Port de Pointe-Noire, Congo Terminal s'ins-

crit dans une vision de faire de cette infrastructure portuaire de référence en eaux profondes une plateforme d'ex-

cellence en transbordement sur toute la partie sud de la côte ouest africaine.

Guy-Gervais Kitina

INSERTION LEGALE

Le Cabinet d'Avocats Sylvie Nicole MOUYCKET-NGANA, sis Avenue Raymond POINCARE, n°I, Rond-Point ex-Score, au-dessus du Restaurant-Bar «Le Central-Bar», en face de la Pâtisserie « Phenicia », B.P: 5316, Tél.: +(242) 06.651.04.06 1 05.523.52.52, Centre-Ville, Arrondissement n°I, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo;

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé le Vendredi 27 décembre 2025 à 10 heures précises du matin, en l'Etude de Maître Maurice MASSELLOT, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, Etude sise au n°I04, Avenue LOEMBET Benoit, Immeuble SICIM CONGO, derrière la société ALUCONGO, Quartier industriel du KM4, A.J.Tondissement n°I, Emery Patrice LUMUMBA, B.P: 4866, Tél. : +(242) 06.557.00.66 1 06.672.64.72, Pointe-Noire, République du Congo, à la vente aux enchères publiques d'un immeuble appartenant à Monsieur DOUCOURE MAMADOU;

A la requête de la Banque CREDIT DU CONGO, Société anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 10.476.730.000 F.CFA, RCCM: CG-BZV-OI-2 0 0 2 - B 1 4 - 0 0 0 2 4 , N I U : M2006611000051122, dont siège social sis Avenue Amilcar CABRAL, Centre-Ville, Arrondissement n°3, Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo;

Prise en son Siège Central de Pointe-Noire, sis Avenue Emmanuel DADET, RCCM: 09 B 749, B.P: 1312, Tél. : +(242) 22.294.20.00 105.530.13.11 106.665.38.02, Fax: 00 331 70 44 50 66122.294.32.20, Centre Ville, Arrondissement n°I, Emery Patrice LUMUMBA;

Poursuites et diligences de son représentant légal, Monsieur Hicham FADILL, domicilié en cette qualité au siège social sus indiqué;

Laquelle élit domicile au cabinet de Maître Sylvie Nicole MOUYCKET-NGANA, Avocat au Barreau de Pointe-Noire, dont cabinet sis Avenue Raymond POINCARE, n°I, Rond-Point ex-Score, au-dessus du Restaurant-Bar « Le Central-Bar », en face de la Pâtisserie « Phenicia », B.P: 5316, Tél. : +(242) 06.651.04.06 105.523.52.52, Centre-Ville, Arrondissement n°I, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo; Et en exécution:

D'une convention de prêt garantie par l'affection d'une hypothèque de 1cr rang au profit de la Banque CREDIT DU CONGO d'un immeuble bâti sis au quartier Sic TCHITCHELLE, signée par Monsieur DOUCOURE MAMADOU et enregistrée le 02 février 201, laquelle convention est rédigée sous la forme authentique et revêtue de la formule exécutoire par Maître Maurice MASSELLOT, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, titulaire d'une Etude sise au n°I04, Avenue

LOEMBET Benoit, Immeuble SICIM CONGO, derrière la société ALUCONGO, Quartier industriel du KM4, Arrondissement n°I, Emery Patrice LUMUMBA, B.P: 4866, Tél.: +(242)

06.557.00.66 106.672.64.72, Pointe-Noire, République du Congo;

-D'un commandement aux fins de saisie immobilière du Ministère de Maître Jean Bruno MPOUKOU, Huissier de Justice, Commissaire-Priseur, à la résidence de Pointe-Noire, en date du 27 février 2017, publié pour valoir saisie le 13 mars 2017 par le Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire;

-De la grosse exécutoire de l'ordonnance rôle n°531, répertoire n°144, rendue le 1er juillet 2023 par le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire;

IL SERA ADJUGE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR:

L'immeubles ci-dessous désigné appartenant à Monsieur DOUCOURE MAMADOU, commerçant, de nationalité congolaise, né le 18 juillet 1975 à Pointe-Noire, domicilié au quartier Siafoumou, ayant pour conseil Maître Célestin M'FOUTOU, Avocat au Barreau de Pointe-Noire, cabinet sis Boulevard du Général DE GAULLE, immeuble de la CNSS, en face de la pâtisserie « La Citronnelle », entrée A, 6ème étage, porte n°109, Centre-Ville, Arrondissement n°I,

Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire;

DESIGNATION

Une propriété stse à Pointe-Noire, cadastrée section Q, bloc 60, parcelle n°10, d'une superficie de 434,59 m², objet du titre foncier n°18.987;

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé le 02 juin 2017 par Maître Sylvie Nicole MOUYCKET, Avocat au Barreau de Pointe-Noire, et déposé le 02 juin 2017 au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, les enchères seront reçues par:

-La mise à prix de : 550.000.000 F.CFA
-Montant des enchères: 66.000.000 F.CFA

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 08 décembre 2025

Pour tous renseignements, s'adresser à:
2)-Cabinet d'Huissiers de Justice Jean Bruno MPOUKOU, sis Avenue Raymond PAILLET, Marché Central, B.P: 1880, tél.: +(242) 05.557.13.50 1 04.430.31.00 1 05.360.39.39, E-mail: office.dhuissierm-poukou@gmail.com 1 maitrejeanpaulmabiala8s2j@gmail.com, Pointe-Noire, République du Congo;
3)-Greffé du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire.

ÉCO-TOURISME

Lancement des activités de la Fondation Lamba Belolo

Aurélie Makosso, présidente de la Fondation Lamba Belolo, architecte d'un tourisme en harmonie avec la nature, a procédé au lancement des activités de ladite Fondation dimanche 18 janvier. Cette cérémonie de lancement a permis de démarrer une campagne de planting et d'ouvrir la réserve naturelle près du village Yanga, à 10 km de Madingo-Kayes

La création de la Fondation Lamba Belolo a pour objectif de mettre en évidence l'immense potentiel du tourisme durable dans la création d'emplois, la dynamisation des économies locales et la diversification de l'économie nationale. Elle prévoit d'associer protection de la faune, valorisation des sites naturels et implication communautaire, tout en proposant un modèle vertueux, capable d'inspirer d'autres projets à travers la République du Congo.

La Fondation a lancé ses activités de l'éco-tourisme le dimanche 18 janvier en présence du Premier ministre, Chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso et de plusieurs personnalités.

Selon Aurélie Makosso, activiste engagée de la conservation et du co-développement touristique en République du Congo, cette Fondation incarne une vision audacieuse



Cérémonie du lancement des activités DR

et responsable fondée sur la cohabitation harmonieuse entre l'homme et la faune. Elle œuvre avec dévouement à la protection de la biodiversité tout en faisant du tourisme durable un véritable levier de développement économique.

En appui de ses orientations, il est question d'instaurer un modèle innovant de réconciliation entre les communautés locales et la faune sauvage. Par exemple, planter à proximité immédiate du site touristique de la Cité des Grands Lacs, un parc

tionnels liés à la conservation. Cette synergie entre espace de conservation et site touristique démontre que le développement du tourisme peut efficacement provenir du secteur privé lorsqu'il est porté par une vision claire, responsable et structurée.

S'inscrivant dans la vision du président de la République, Denis Sassou N'Gesso, qui encourage les Congolais à devenir des acteurs du développement dans les secteurs à fort potentiel, notamment le tourisme durable et l'environnement, porteur d'avenir et respectueux de la richesse naturelle du pays, Aurélie Makosso sollicite un appui institutionnel, technique et financier de l'État pour accompagner la Fondation Lamba Belolo afin qu'elle contribue de manière plus efficace à la croissance économique et à l'emploi des jeunes.

Marie Alfred Ngoma

PROMOTION DE L'EXCELLENCE

Alexandre Honoré Paka et François Ndouna distingués Dr Honoris Causa

La cérémonie officielle de distinction honorifique Dr Honoris Causa a eu lieu le 17 janvier à l'auditorium du Port autonome de Pointe-Noire en présence d'Anatole Collinet Makosso, premier ministre, chef du gouvernement, et des membres de la Conacce Chaplains Global corporation, une institution accréditée aux Nations Unies.

Au cours d'une cérémonie très officielle, la Conacce internationale University (CIU) et Hervest Christian University (HCU) des Etats-Unis d'Amérique ont distingué dr Honoris Causa deux personnalités congolaises, honorant par ce geste leur parcours et leur engagement.

Il s'agit d'Alexandre Honoré Paka, représentant personnel du chef de l'Etat dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou, et de François Ndouna, député-maire de la ville de Mossendjo dans le département du Niari.

L'altruisme, l'humanisme, le dévouement, le travail et l'engagement dans la préservation de la cohésion sociale et la paix des deux impétrants avaient été au préalable validés par le Conseil académique de la Conacce international University et Hervest Christian University (CHU-HC) réunis en session extraordinaire au siège fédéral à Washington. « Par leur leadership, la vision éclairée entrepreneuriale, l'engagement social et l'action constante en faveur de la paix et du développement, Alexandre Hono-

ré Paka et François Ndouna ont été distingués », a déclaré Dieunedort Kamdem Nouga.

Le colonel Guy Léon Ongagna, coordinateur résident de la Conacce, a salué le parcours exceptionnel, l'engagement, le sacrifice des impétrants envers autrui. Le Dr Carlos Arroba G. a relevé pour sa part les vertus de paix et de défense de l'environnement des deux hommes.

François Ndouna s'est distingué par un parcours exceptionnel au Congo marqué par la création et la promotion de nombreuses entreprises dans les domaines de l'économie, la santé, l'hôtellerie, l'immobilier, la communication et les médias : Interim 2000, Shibac, Clinique la Grâce, Hôtel le Ruisseau, Mcrtv-Ponton FM...

Enseignant de formation, Alexandre Honoré Paka a non seulement formé de nombreux enfants mais a aussi su inculquer à ses collaborateurs les vertus de rigueur, de sens du devoir et de respect des valeurs républicaines dans les différentes organisations et mouvements qu'il a dirigé. An-



La photo de famille à la fin de la cérémonie de distinction Dr Honoris Causa/Adiac

cien administrateur maire de la commune de Mvou Mvou et ancien préfet du Kouilou puis de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Paka a initié de nombreux projets dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'action sociale et humanitaire. C'est le cas du lycée de Mpaka aujourd'hui Lycée Alexandre Honoré Paka, du Centre de santé intégré de Mvou Mvou, du commissariat de police du même arrondissement, de la

réhabilitation de la Maison de la République devenue Salle du 28 Novembre 1958...

Sept ambassadeurs de la paix ont également été promus au cours de la cérémonie et une trentaine de jeunes ont reçu leurs médailles et diplômes après avoir participé à une formation. La messe œcuménique qui a réuni de nombreuses confessions religieuses en la paroisse évangélique de Mvou Mvou a mis fin aux activités de distinction des

Hervé Brice Mampouya



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°043/HISWACA /26 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL INTERNATIONAL SUR L'UTILISATION DE L'OUTIL TIMXLS DE CALCUL DES INDICES DU COMMERCE EXTERIEUR DES MARCHANDISES

1.Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du « Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « recrutement d'un consultant sur l'utilisation de l'outil TIMXLS de calcul des indices du commerce extérieur des marchandises ».

2.La mission a pour objectif de produire et de diffuser les indicateurs des statistiques du commerce extérieur des marchandises pour répondre aux besoins en données et à la formalisation des politiques et projets de développement. Plus spécifiquement, il s'agira de : (i) former et accompagner l'équipe nationale sur l'utilisation de l'outil et la méthodologie de calcul ; (ii) produire les indices des valeurs unitaires des marchandises en s'appuyant sur l'application TIMXLS ; (iii) garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des résultats aux standards internationaux en matière de statistiques du commerce extérieur

3.L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent fournir les informations sur leur qualifications et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (curriculum-vitae daté et signé, copies des diplômes et des justificatifs de références en prestations similaires réalisées, etc.)

4.La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs

sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, septembre 2023 et février 2025).

5.Les consultants peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse : recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

6.Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le 06 février 2026 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention « Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel sur l'utilisation de l'outil TIMXLS de calcul des indices du commerce extérieur des marchandises ».

7.L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : projet HISWACA, Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12ième étage, Porte 1204 ; Tél : (+242) 06 157 01 01, E-mail : recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org

Fait à Brazzaville, le 21janvier 2026

Le Coordonnateur,

Patrick Valery ALAKOUA

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°042/HISWACA /26 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE INTERNATIONALE EN COMPTABILITÉ NATIONALE DANS LES TRAVAUX DE REBASAGE DES COMPTES NATIONAUX ET LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU SCN 2008

1.Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du « Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « recrutement d'un consultant individuel pour l'assistance technique internationale en comptabilité nationale pour les travaux de rebasage ».

2.La mission a pour objectif d'appuyer l'Institut National de la Statistique (INS) dans les travaux de rebasage des comptes nationaux et la mise en œuvre effective du SCN 2008. Plus spécifiquement, il s'agira de : (i) diagnostiquer et planifier le processus de rebasage ; (ii) appuyer méthodologiquement et techniquement ; (iii) analyser, valider et diffuser les résultats ; (iv) renforcer les capacités.

3.L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent fournir les informations sur leur qualifications et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (curriculum-vitae daté et signé, copies des diplômes et des justificatifs de références en prestations similaires réalisées, etc.)

4.La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les

Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, septembre 2023 et septembre 2025).

5.Les consultants peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse : recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

6.Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le 06 février 2026 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention « Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel pour l'assistance technique internationale en comptabilité dans les travaux de rebasage ».

7.L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : projet HISWACA, Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12ième étage, Porte 1204 ; Tél : (+242) 06 157 01 01, E-mail : recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org

Fait à Brazzaville, le 21 janvier 2026

Le Coordonnateur,

Patrick Valery ALAKOUA

EMPLOI

La Fondation Pro Social Inter-États engagée à aider la jeunesse congolaise

La Fondation Pro Social Inter-États, représentée en République du Congo par Orcel Bayonga Mbondza, réaffirme son engagement en faveur de l'accompagnement des jeunes Congolais vers l'employabilité et la formation professionnelle. Une vision en harmonie avec celle du gouvernement de la République, portée par Denis Sassou N'Gesso, président de la République.

Fortement impliquée dans les questions liées à la jeunesse, à l'insertion professionnelle et au développement humain, la Fondation Pro Social Inter-États œuvre activement à l'accompagnement des politiques publiques gouvernementales dans les domaines prioritaires que sont la santé, l'éducation, la formation et le développement économique. Ainsi, dans le cadre spécifique du développement économique, la Fondation a fait de l'employabilité et de la formation des jeunes un axe stratégique majeur de son action. Cette vision se traduit par la mise en place de projets concrets, structurants et inclusifs, destinés à faciliter l'entrée des jeunes congolais dans le monde professionnel.

C'est dans cette dynamique qu'a été lancé le projet « Atelier d'Avenir ». Pour l'année 2026, la première phase de ce programme a permis l'intégration de 93 jeunes talents au sein de Airtel Congo, leur offrant ainsi une première immersion professionnelle dans le secteur des médias et de la communication.

Près de 250 jeunes congolais



bénéficient actuellement d'un encadrement, d'une formation pratique et d'une expérience professionnelle à travers les différents projets portés ou accompagnés par la Fondation Pro Social Inter-États.

Par cette initiative, la Fondation Pro Social Inter-États et Airtel Congo démontrent que le partenariat entre les institutions sociales et les entreprises privées constitue un levier essentiel pour répondre au défi de l'emploi des

jeunes, tout en soutenant activement la vision du gouvernement en matière d'autonomisation de la jeunesse.

La Fondation Pro Social Inter-États salue donc l'engagement citoyen et la responsabilité

Des jeunes en formation/Adiac

sociétale de Airtel Congo, de sa direction générale et de l'ensemble de ses équipes, et réitère sa volonté de poursuivre et d'élargir ces actions au bénéfice de la jeunesse congolaise.

Hervé Brice Mampouya

CULTURE

L'Association « Tout Toutariv » ouvre officiellement son centre culturel

Dénommé, Humanity art, le centre culturel, artistique et social de cette association a ouvert officiellement ses portes le 16 janvier à Pointe-Noire à l'occasion d'une soirée diner de gala de charité qui a réuni les amoureux de la culture, les partenaires de l'association et des invités.

Pour les organisateurs de la soirée, le centre culturel Humanity art, n'est pas seulement un espace d'activités culturelles et artistiques, il représente aussi une vision, une mission notamment celle de faire de la culture et de l'art, «un pont entre les cœurs, un outil de guérison et un moteur d'inclusion». A travers ce centre, chaque émotion, chaque histoire, et chaque silence peut devenir une force créatrice.

Ce centre tend ainsi la main aux enfants, aux jeunes et aux personnes vulnérables afin leur offrir un espace d'expression, d'inclusion et de dignité où tout le monde peut trouver sa place et sa voix grâce à une diversité d'activité et des projets éducatifs, culturels, artistiques et sociaux.



Les activités et projets du centre sont gratuits pour les personnes vulnérables. Dégageant l'objectif de la

soirée, Gerda Mack Mila et Richny Etienne Loussilaho Ntsihouzabila, deux bénévoles de l'association ont

vulnérables. « *A travers la culture et l'art, le centre culturel, Humanity art contribuera à l'insertion socioprofessionnelle des personnes vulnérables* », ont-ils déclaré. Rappelons qu'en plus du diner, la soirée a été marquée par une animation artistique, suivie d'une vente aux enchères.

Cette association a progressivement mis en place plusieurs projets à savoir l'insertion socio-professionnelle, l'accompagnement des personnes vulnérables, des orphelinats, des associations, des jeunes sans emploi. Depuis l'année 2025, l'association a consolidé son engagement autour de la santé mentale et développe des actions artistiques et culturelles. Elle a pour responsable Sophie Mignot.

Séverin Ibara

signifié que les dons, les fonds et autres biens en nature recueillis seront destinés à aider les personnes

SOMMET DE LA CEMAC

Denis Sassou N'Gesso plaide pour un point d'étape «lucide et responsable»

À l'ouverture, ce 22 janvier, du sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), le président Denis Sassou N'Gesso a interpellé ses pairs et leurs représentants sur l'urgence de mettre en œuvre les réformes engagées par la sous-région de longue date.

S'il s'est félicité de la croissance « positive » et de la tendance à la baisse de l'inflation en zone CEMAC, le président en exercice de l'intuition a en revanche mentionné le contexte international marqué par des crises multiples et leurs effets néfastes sur les économies de la sous-région.

Denis Sassou N'Gesso a sollicité l'appui des institutions financières internationales et des partenaires au développement pour aider la CEMAC à mener à bien ses réformes. Consacré à l'évaluation de la situation économique et financière de la sous-région, le sommet de Brazzaville va-t-il enfin permettre aux six pays membres de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Tchad) de sortir de la léthargie dont ils sont accusés par les observateurs avertis?



La photo de famille/DR

Les présidents Denis Sas-

sou N'Gesso, Teodoro Obiang Nguema, Faustin-Archange Touadéra, Brice Clotaire Oligui Nguema, les émissaires de leurs homolo-

gues Paul Biya et Mahamat Idriss Déby Itno, le président de la commission Balthazar Engonga Edjo'o, présents dans la capitale congolaise annon-

ceront sans doute la couleur à l'issue du huis clos décrété aussitôt après le discours du chef de l'Etat congolais.

Les Dépêches de Brazzaville

ZONE CÉMAC

Les États membres appelés à renouer avec le FMI

Réunis à Brazzaville pour une session extraordinaire du Conseil des ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC), prélude au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, les pays de la zone Cémac cherchent à renforcer la coordination de leurs politiques économiques. Pour le ministre gabonais de l'Économie et des Finances, Thierry Minko, l'urgence est à l'accélération des réformes, à la consolidation de la stabilité monétaire et au renforcement du partenariat avec le Fonds monétaire international (FMI), dans un contexte jugé préoccupant mais loin d'être alarmant.

Face à la presse, ce 21 janvier à Brazzaville, le ministre gabonais de l'Économie et des Finances, Thierry Minko, a rappelé l'esprit de cette concertation. « La sous-région fait face à un certain nombre de défis économiques, financiers et monétaires. Il était donc important que nous nous retrouvions afin d'explorer ensemble les mesures à prendre, lesquelles seront soumises à la très haute attention des chefs d'Etat », a-t-il expliqué, réaffirmant l'engagement du Gabon à rester pleinement aligné sur les décisions communautaires.

Dans cette dynamique, a-t-il poursuivi, Libreville a fait le choix de renforcer sa coopération avec le Fonds monétaire international. « Les plus hautes autorités du Gabon ont décidé de saisir le FMI afin d'engager des discussions pour la mise en place d'un programme. Les premiers contacts ont déjà eu lieu et des échanges plus techniques interviendront dans les semaines à venir », a indiqué Thierry Minko. Il a souligné que cette démarche est partagée par les autres pays de

la Communauté économique des États de l'Afrique centre (Cémac), à savoir le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la Guinée équatoriale et le Tchad.

Interrogé sur une éventuelle pression exercée par le FMI sur les pays de la Cémac, le ministre a été catégorique. « Le FMI reste un partenaire privilégié. Il n'impose rien, il apporte une assistance et des conseils. Les décisions appartiennent d'abord aux États de la sous-région », a-t-il insisté, précisant que la collaboration avec l'institution de Bretton Woods s'inscrit dans une logique de partenariat et non de contrainte.

Outre le partenariat avec le FMI, le ministre gabonais a abordé les principaux sujets de préoccupation de la sous-région, notamment la baisse progressive des réserves de change. Une situation liée, selon Thierry Minko, à la forte dépendance des économies de la Cémac aux exportations de matières premières, au ralentissement de la croissance mondiale, à la baisse des prix internationaux et, dans certains cas, à des importations massives. « Il ne s'agit pas d'une



Le ministre gabonais de l'Économie et des Finances/Adiac situation dramatique », a-t-il tenu à rassurer, évoquant plutôt une approche fondée sur le principe de précaution. Les réserves de change couvrent aujourd'hui environ 3,6 mois d'importations, un niveau jugé confortable et très éloigné d'un risque de dévaluation. Le ministre gabonais a également défendu la réglementation des

changes révisée par la Banque centrale, souvent critiquée par certains acteurs économiques. « Cette réglementation est efficace. Au contraire, c'est grâce à son application que nous constatons aujourd'hui des effets bénéfiques sur les réserves », a-t-il affirmé, précisant que les autorités encouragent les opérateurs économiques à domicilier leurs fonds auprès de la Banque centrale afin de renforcer les réserves communes.

Pour Thierry Minko, la convocation de cette session extraordinaire répond avant tout à un besoin de suivi et d'accélération des politiques déjà engagées. « Nous sommes dans un mécanisme normal de contrôle des politiques publiques. L'objectif est de donner un coup d'accélérateur aux réformes, afin de stabiliser davantage notre zone », a-t-il souligné, rappelant que les attentes des populations en matière d'éducation, de santé et de développement social exigent une gestion rigoureuse des finances publiques et de la dette.

Fiacre Kombo